

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 décembre 2024, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 19h45.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte et les conseillers :

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	

Est absent : le conseiller Rémi Beauchesne

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2024-12-208            Adoption du Règlement #553 fixant les taxes et tarifs de 2025 ainsi que les conditions de perception**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception.

Le maire lève l'assemblée à 19h50.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.